

Plan d'action de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale au sein de la commune de Pétange

- Juillet 2017 -



Table des matières

⌘ Brève présentation de la charte européenne	3
⌘ La commune de Pétange s'engage pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale	4
⌘ Présentation de la commission de l'Égalité des Chances de Pétange	5
⌘ Présentation des priorités du plan d'action	6
⌘ Mise en œuvre pratique de ces priorités par l'ensemble des acteurs de la commune et de la société civile.	16
⌘ Conclusion	43



Brève présentation de la charte européenne

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été rédigée en 2005-2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, à destination des collectivités locales et régionales d'Europe. Syvicol qui est le Syndicat des Villes et des Communes Luxembourgeoises a participé à l'élaboration de cette charte. La charte reprend 6 principes fondamentaux qui doivent accompagner les communes qui décident de signer cette charte et s'engagent ainsi à l'appliquer au sein de leur territoire.

Les six principes retenus sont les suivants :

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental. Il faut donc veiller à éliminer toutes les formes de discrimination, qu'elles soient directes ou indirectes dans les domaines qui sont sous la responsabilité des communes.
2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.
Les discriminations multiples et les préjugés, outre ceux concernant le sexe, fondés sur la race, la couleur, les origines ethniques et sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou le statut socio-économique doivent être pris en compte pour traiter de l'égalité des femmes et des hommes.
3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.
4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.
5. Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.
6. Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

Les communes signataires de la charte s'engagent à proposer un plan d'action pour mettre en place une politique locale permettant de concrétiser cet engagement pour l'égalité des femmes et des hommes au sein de leur commune.

De plus, chaque autorité signataire s'engage à collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire afin de promouvoir l'instauration, dans les faits, d'une véritable égalité à tous les niveaux et auprès des différents secteurs, public, associatif et privé.

Pour en savoir plus sur la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et suivre l'actualité de sa mise en œuvre au niveau européen, consultez le lien suivant: <http://www.ccre.org/fr/actualites/view/3147>.



La commune de Pétange s'engage pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

La commune de Pétange a signé la charte européenne en 2008 et depuis cette date, de nombreuses actions sont allées dans le sens de la charte sans pour autant être formalisées dans un plan d'action. En 2015, la commune de Pétange décide d'élaborer un plan d'action pour témoigner du travail en cours au sein de la commune sur la question de l'égalité mais aussi pour lancer de nouvelles actions permettant de renforcer les engagements de la commune et de partager les principes fondamentaux de la charte européenne avec ses résidents.

La commune de Pétange travaille pour ses résidents citoyens dans une volonté de permettre à chacun de trouver une place dans la vie locale de la commune.

La question de l'égalité des femmes et des hommes n'est pas récente, mais il reste des améliorations à apporter pour que l'égalité soit effective et surtout pour que la société évolue vers une plus grande implication des uns et des autres dans le respect de la diversité et la richesse de notre société multiculturelle.

L'égalité entre les femmes et les hommes concerne tout le monde, ce n'est pas une question relative aux femmes qui auraient des revendications par rapport aux hommes. Mais, il s'agit de repenser l'organisation de notre société pour que les femmes et les hommes puissent s'investir selon leurs aspirations dans les différents domaines, tels que le travail, la famille, la politique, les loisirs, le bénévolat, le sport,...

La commune, aux côtés de ses citoyens, veut contribuer à améliorer le vivre ensemble et investir son énergie dans les services et infrastructures nécessaires pour mettre en place une société démocratique inclusive. La commune est consciente des difficultés rencontrées par les ménages à faible revenu et s'engage par la signature de la charte européenne aussi à lutter contre la pauvreté en mettant en place des services pour favoriser l'accès à l'emploi et à des offres culturelles et sportives. La commune reconnaît l'existence de besoins différents pour les femmes et pour les hommes dans le domaine de la santé et des aides attribuées. De plus, la commune développe une panoplie d'actions pour permettre à ses résidents d'accéder au droit au logement et aux services sociaux. La commune s'engage à faciliter l'accès à des structures et à des aides permettant à chacun d'aspirer à une bonne santé physique et mentale. Enfin, la commune se mobilise, avec les partenaires locaux, pour garantir la sécurité aux habitants du territoire de la commune.

La commune veut également encourager une représentation équilibrée au sein de ces différentes instances et encourage ainsi les résidents à participer à la vie politique et civique en leur permettant d'être associés aux différentes formes de consultation mais aussi en les encourageant à s'engager pour être nommés à des postes de décision afin de participer à la mise en œuvre de politiques locales.



Présentation de la commission consultative de l'Egalité des Chances dans la commune de Pétange

La commune de Pétange s'est dotée d'une commission consultative de l'Egalité des Chances afin de veiller à ce que la thématique de l'égalité des femmes et des hommes mais aussi le respect de la diversité soit analysée et mise en pratique au sein de la commune. La signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale témoigne de cet intérêt de la commune pour ces questions. La dite commission a élaboré et rédigé ce plan d'action 2016-2019 et reste le garant de sa mise en œuvre et de son évaluation.

La commission collabore avec d'autres commissions telles que la commission de l'Intégration ou encore celle de la famille et de la jeunesse. La commission collabore également avec les services de la commune oeuvrant dans le domaine social.

Comment rejoindre cette commission ?

Les membres de toutes les commissions sont proposés par les différents groupements politiques. Ils sont nommés par le conseil communal. Il en va de même pour la commission de l'Egalité des Chances.

Les membres doivent être majeurs, être domiciliés sur le territoire de la commune et jouir des droits civils. Tout habitant intéressé, sans relation avec un des groupements politiques représentés au conseil communal, peut poser sa candidature pour devenir membre, avec voix délibérative, d'une commission consultative. A cette fin, le collège des bourgmestre et échevins effectue un appel à candidature.

Les appels à candidature sont publiés sur le site de la commune :

www.petange.lu



Présentation des priorités du plan d'action

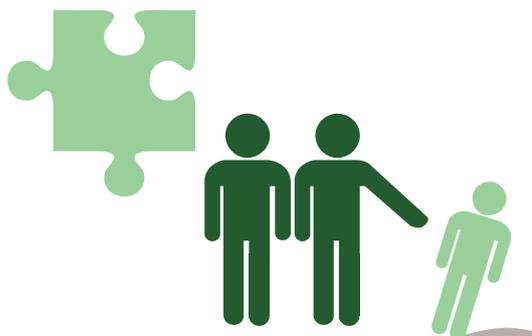


La charte européenne se compose de 30 articles et il est prévu que les signataires mettent en place toutes les dispositions contenues dans la charte. Néanmoins, un certain nombre de principes sont d'ores et déjà ancrés dans la législation luxembourgeoise et ne nécessitent pas d'action supplémentaire au niveau local. La commune de Pétange a identifié neuf priorités

qui sont le cœur du plan d'action 2016 – 2019. Ces priorités sont en lien avec les enjeux sociétaux de son territoire et permettent d'articuler les différents articles de la charte pour définir les engagements de la commune de Pétange.



1ère priorité :

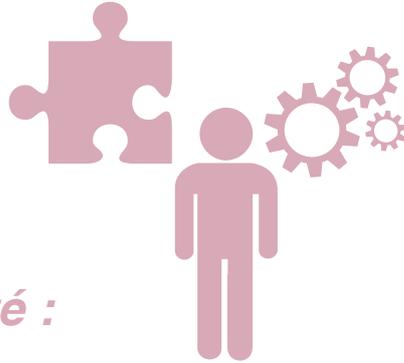


refuser toutes formes de discriminations – agir activement au niveau local

La commune s'engage à :

- prévenir et lutter contre les préjugés, pratiques, utilisations d'expressions verbales et d'images fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe.
Cf. Article 6 - Contrer les stéréotypes
- lutter contre toutes les formes de discriminations basées sur l'origine ethnique et/ou sociale, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou autre.
Cf. Article 10 - Discriminations multiples ou obstacles.
- lutter contre la violence sexuée et prendre des mesures contre le crime du trafic des êtres humains.
Cf. Article 22 - La violence sexuée
Cf. Article 23 - Le trafic des êtres humains





2ième priorité :

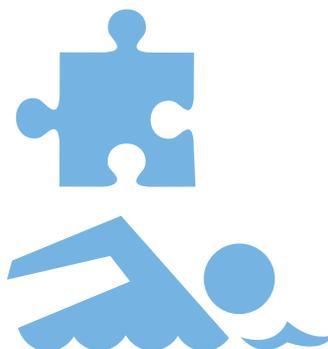
favoriser l'accès à l'emploi pour lutter contre la pauvreté et permettre l'inclusion sociale pour tous

La commune s'engage à :

- intégrer le droit à l'égalité des femmes et des hommes dans sa politique du personnel.
Cf. Article 11 - Le rôle de l'employeur
- assurer dans les limites de ses compétences, l'égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons, à l'éducation et à la formation continue et elle s'engage à éliminer tout concept stéréotypé des rôles des femmes et des hommes dans toutes les formes d'éducation.
Cf. Article 13 - L'éducation et la formation continue
- reconnaître l'impact de la garde d'enfants sur l'égalité des chances et mettre en place des systèmes de garde adaptés afin de permettre aux hommes et femmes de concilier leur vie professionnelle, publique et privée.
Cf. Article 16 - La garde des enfants
- reconnaître et à garantir le droit à la protection contre la pauvreté et l'inclusion sociale.
Cf. Article 18 - L'inclusion sociale



3ième priorité :

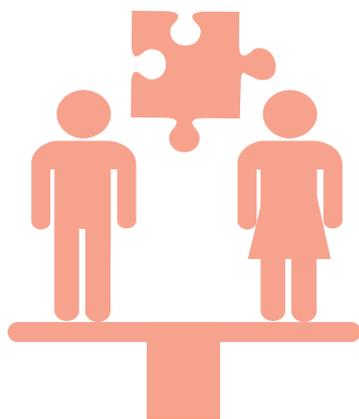


***inclure par le sport, la culture et l'accès aux loisirs –
offrir à tous l'accès à des activités épanouissantes au sein
de la commune pour favoriser l'inclusion sociale et le vivre
ensemble***

La commune s'engage à :

- intégrer l'aspect de l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.
Cf. Article 20 - Culture, sports et loisirs





4ième priorité :

***promouvoir et sensibiliser à l'égalité des chances –
permettre à tous de comprendre les principes et les valeurs
de l'égalité entre hommes et femmes***

La commune s'engage à :

- promouvoir l'égalité des femmes et des hommes au-delà des structures politiques communales en impliquant les partenaires sociaux, culturels, associatifs et privés.
Cf. Article 5 - Collaborer avec des partenaires pour promouvoir l'égalité
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous ses domaines de compétences.
Cf. Article 8 - Engagement général





5ième priorité :

promouvoir la participation à la vie politique et civique afin d'encourager une représentation politique équilibrée

La commune s'engage à :

- à reconnaître l'égalité du droit des femmes et des hommes à être candidat-e-s, à être élu-e-s ou nommé-e-s à des postes de décision et à participer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques locales
- reconnaître le droit des femmes et des hommes à participer pleinement à la conduite des affaires publiques et à être associés aux différentes formes de consultation.
Cf. Article 2 - Représentation politique
Cf. Article 3 - Participation à la vie politique et civique





6ième priorité :

permettre l'accès égal des femmes et des hommes à la santé, aux soins et aux services sociaux

La commune s'engage à :

- veiller à la santé des employé(e)s communaux.
- veiller à la santé des enfants pris en charge au sein des crèches et des maisons relais sur la commune de Pétange.
- sensibiliser la jeunesse aux questions de santé et mener des actions de prévention dans ce domaine.
- permettre un accès aisé aux différents services disponibles sur la commune de Pétange à tous les résidents.
Cf. Article 14 - La santé





7ième priorité :

développer l'offre en logement privé sur la commune dont des logements sociaux afin de stimuler une cohésion sociale, dans les limites des compétences de la commune

La commune s'engage à :

- développer les services nécessaires pour permettre aux habitants d'accéder à un logement.
Cf. Article 19 - Le logement





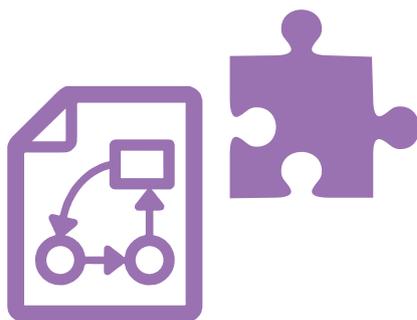
8ième priorité :

veiller à la sécurité sur la commune de Pétange

La commune s'engage à :

- veiller à la sécurité des habitants du territoire de la commune de Pétange.
Cf. Article 21 - Sécurité et sûreté





9ième priorité :

assurer une planification du territoire responsable, durable et égalitaire

La commune s'engage à :

- établir un plan de développement communal qui tient compte des besoins spécifiques actuels des citoyens mais aussi de ceux des générations futures.
Cf. Article 24 - Développement durable
Cf. Article 25 - Planification urbaine et locale
Cf. Article 26 - Mobilité et transport
Cf. Article 27 - Développement économique
Cf. Article 28 - L'environnement



Mise en œuvre pratique de ces priorités par l'ensemble des acteurs de la commune et de la société civile.

Ce plan d'action est ambitieux et la commission de l'Égalité des Chances de Pétange est consciente que la réussite de l'implémentation des 6 principes de la charte dans la vie locale à travers la mise en œuvre des 9 priorités retenues nécessitera un travail avec de multiples acteurs aussi bien du secteur social, associatif, privé que public. Ainsi, tous les partenaires des différents secteurs seront impliqués dans la mise en œuvre de ce plan et nous listons ici les partenaires avec lesquels nous travaillons déjà pour réaliser certaines actions et ceux que nous avons identifiés pour nous appuyer à en réaliser d'autres.



1ère priorité : refuser toutes formes de discriminations – agir activement au niveau local

Malgré la reconnaissance de l'égalité de tous devant la loi, les différentes formes de discriminations restent tenaces. Localement les acteurs publics et associatifs se rassemblent pour agir activement pour prévenir les stéréotypes qui sont à l'origine des préjugés qui peuvent être la source de discriminations multiples.

Des campagnes de sensibilisation pour contrer les stéréotypes et promouvoir l'égalité H/F sont déjà menées au sein de la commune en collaboration avec des partenaires multi-secteurs. Les questions de l'intégration sont aussi abordées et des services sont mis à la disposition des nouveaux arrivants. La commune va continuer dans ce sens et proposer une programmation de conférences et de rencontres pour partager les enjeux de la charte européenne avec ses citoyens.

La violence sexuée et le trafic des êtres humains sont tabous dans notre société et les victimes sont seules face à cette violence qui les enferme souvent dans le silence ou encore dans une culpabilisation et une honte face à la famille et à la société. La commission de l'Égalité des Chances de Pétange veut thématiser ces problématiques sociétales avec les différents acteurs concernés pour lutter contre ce silence et ouvrir des espaces d'écoute et d'aide voire d'entraide pour les femmes, les hommes ou enfants confrontés à ces dramatiques réalités.





Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 1ère priorité :

refuser toutes formes de discriminations –
agir activement au niveau local

Article 6 - Contrer les stéréotypes

Objectifs	Actions	Partenaires
Contrer l'utilisation de stéréotypes pour lutter contre les préjugés	En cours : - le personnel communal participe aux formations « égalité des chances » organisées par l'INAP et le CNFL	<ul style="list-style-type: none"> • INAP • CNFL
Sensibiliser le grand public aux questions liées à l'égalité des femmes et des hommes	En cours : - des campagnes nationales sur la thématique de l'égalité sont organisées dans la commune En cours : - des dépliants et des informations sur l'égalité des chances sont diffusés	<ul style="list-style-type: none"> • Collège Echevinal • Commission de l'Egalité des Chances • CNFL • Associations • Structures d'accueil
Sensibilisation sur l'égalité dans les maisons relais, crèches	Idées à développer : - initier des projets sur le thème de l'égalité, des femmes et des hommes dans les écoles, les maisons relais et les structures d'accueil Idées à développer : - organiser des séances d'informations , des conférences et d'autres activités au sujet de l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maisons relais • Crèches • Maison des Jeunes • Eltereschoul • Elterehaus
Attirer l'attention de la population sur l'égalité des chances dans la vie de tous les jours	En cours : - accueillir des campagnes nationales et créer des campagnes locales sur la thématique de l'égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de l'Egalité des Chances • Commission pour l'Intégration • ASTI • OLAI



Article 10 - Discriminations multiples ou obstacles

Objectifs	Actions	Partenaires
Veiller à ce que l'aspect de la diversité soit inséré dans tous les domaines	Projetées : - adopter un plan de l'égalité et de la non discrimination Projetées : - mise à disposition de documents visant à informer les citoyen-ne-s sur la politique et les services communaux En cours : - heures d'ouverture rallongées de l'administration communale (nocturnes) En cours : - offre de cours de langues Idées à développer : - analyse de la situation des habitants (h/f) salarié-e-s ou au chômage	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de l'Egalité des Chances • Services communaux • Syndicats d'initiatives • ADEM/Statec
Sensibiliser la population à la question de l'intégration et des discriminations multiples	En cours : - organiser des conférences sur des thèmes concernant les discriminations multiples	<ul style="list-style-type: none"> • Départements ministériels • Associations diverses • Commission de l'Intégration • Commission de l'Egalité des Chances
Informer les nouveaux/elles arrivant-e-s sur le fonctionnement des organes politiques, des services communaux et sur les outils de soutien disponibles au niveau local	En cours : - mise à disposition du guide du citoyen contenant toutes les informations utiles	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux
Stimuler le dialogue interculturel et le vivre ensemble	Projetées : - inviter toutes les personnes, étrangères ou luxembourgeoises, à participer aux fêtes et/ou conférences organisées par les différentes communautés présentes dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Associations locales



Article 22 - La violence sexuée

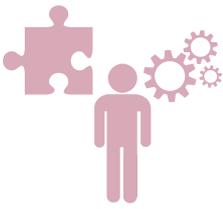
Objectifs	Actions	Partenaires
Faire connaître les structures d'aides. Diriger les victimes vers les structures d'accueil	Idée à développer : - créer une publication reprenant les coordonnées des structures d'aides	<ul style="list-style-type: none"> Administration communale
Evaluer les incidences en terme de genre sur le territoire de la commune et comparer les résultats avec d'autres communes	Idée à développer : - analyser les statistiques des faits de violence sexuée reprenant le nombre de femmes et d'hommes victimes	<ul style="list-style-type: none"> Police grand-ducale
Protéger et encadrer des personnes souffrant de violences domestiques	En cours : - informer sur les différentes structures d'accueil pour les victimes	<ul style="list-style-type: none"> Office social Main Tendue asbl Administration communale CIS - Commission d'Inclusion Scolaire SPOS
Détabouiser le sujet de la violence domestique	Idée à développer : - organiser des conférences	<ul style="list-style-type: none"> Administration communale Ecole des parents
Eduquer et sensibiliser les élèves sur les phénomènes de la violence sexuée	Idée à développer : - initier des projets d'école sur le thème de la violence sexuée en travaillant sur le concept de bientraitance. Cette action sera encadrée par des professionnels de la prévention aux violences sexuées.	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'enseignement Ecole des parents ALUPSE Main Tendue asbl



Article 23 - Le trafic des êtres humains

Objectifs	Actions	Partenaires
Prévenir le trafic des êtres humains	En cours : - Information et sensibilisation des citoyens -Transmission d'information aux forces de l'ordre - Offrir un espace d'écoute et d'entraide	<ul style="list-style-type: none"> • Administration communale • ECPAT • Citoyens • Police • Administration communale • Main Tendue asbl





2^{ème} priorité : favoriser l'accès à l'emploi pour lutter contre la pauvreté et permettre l'inclusion sociale pour tous

L'emploi est une condition essentielle pour permettre de subvenir aux besoins des individus et de leur famille et pour garantir une inclusion dans notre société de consommation. Néanmoins, différents facteurs sociaux et économiques peuvent empêcher l'accès à un emploi et ainsi maintenir les personnes exclues du marché du travail dans une grande précarité financière mais aussi sociale. Le marché de l'emploi au Luxembourg est exigeant et demande des personnes qualifiées et capables de se former tout au long de la vie. Une capacité d'adaptation et de flexibilité est exigée pour accéder ou pour conserver un emploi.

La commune consciente de ses nouvelles contraintes professionnelles et surtout en première ligne des problèmes sociaux auxquels les familles au chômage doivent faire face, développe une offre diversifiée de formations pour permettre aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences leur donnant des opportunités de trouver un emploi.

Certaines réalités sociales peuvent être des obstacles insurmontables pour accéder à un emploi stable. Un logement peut souvent être le début d'une réinsertion après des temps difficiles. Différents services sociaux existent pour aider les personnes ayant connu des moments précaires. La commune informe sa population sur les différents services disponibles sur son territoire.

La commune est aussi un employeur et elle veut montrer le bon exemple en mettant en place une flexibilité pour les fonctionnaires communaux afin qu'ils puissent combiner leurs obligations familiales et professionnelles et qu'ils puissent accéder à des formations continues leur permettant une mobilité interne en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Pour pouvoir accéder à toutes ces offres, les familles doivent pouvoir organiser des systèmes de garde adaptés à leurs différentes obligations et ambitions. Ainsi, la commune met à la disposition des familles des modes de garde aussi bien ponctuels que réguliers pour permettre aux femmes et aux hommes de travailler, de se former, d'avoir des loisirs, de pratiquer un sport, de s'engager dans la vie locale, politique ou/et associative.





Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 2^{ème} priorité :

favoriser l'accès à l'emploi pour lutter contre la pauvreté et permettre l'inclusion sociale pour tous

Article 18 - L'inclusion sociale

Objectifs	Actions	Partenaires
Offrir des logements sociaux à des personnes nécessiteuses	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition des logements sociaux / des terrains à bâtir par la commune à prix réduits <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intervenir auprès du fond du logement pour accueillir dans la commune des logements sociaux supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Main Tendue asbl • Société nationale des habitations à bon marché • AIS - Agence Immobilière Sociale <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Kordall • Fonds du logement
Offrir les instruments nécessaires pour une action coordonnée et harmonisée entre les différents services et assurer les aides prévues par la loi aux personnes à besoin spécifique et leur famille	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir et accompagner individuellement les personnes en difficulté <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir des conseils et renseignements aux personnes nécessiteuses et effectuer des démarches en vue de leur procurer les mesures sociales et prestations financières auxquelles elles peuvent prétendre <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la guidance socio-éducative nécessaire, aussi bien pour les adultes que pour les enfants et adolescents <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accorder des aides matérielles sous la forme la plus appropriée <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès des personnes visées aux activités socio-culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Office social • Réseaux sociaux d'aide à domicile <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Office social • Réseaux sociaux d'aide à domicile • Kuerbuttek et Centbuttek <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Office social • Services communaux • Main Tendue asbl • Planning familial <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Office social • Main Tendue asbl • Kuerbuttek et Centbuttek <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Office social • Associations locales
Offrir à des jeunes en détresse un logement encadré.	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des logements encadrés sont mis à la disposition temporairement pour des jeunes (entre 18 et 27 ans) par la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Main Tendue asbl • Office social



Article 13 - L'éducation et la formation continue

Objectifs	Actions	Partenaires
Offrir des formations dans différents domaines pour enfants et adolescents	En cours : - soutenir et organiser des formations dans les domaines sociaux, culturels, artistiques, linguistiques,...	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole de musique • Konschtmillen asbl • SNJ • CIGL • Associations diverses • Syndicats d'initiatives
	En cours : - organiser des journées découvertes des métiers (Jobday, girls' day, boys' day)	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Départements ministériels • Maison des Jeunes
	En cours : - offrir des places de stages aux jeunes dans les services communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Etablissements scolaires • SNJ
	En cours : - offrir des places d'apprentissages aux jeunes dans les services de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Chambres professionnelles • Etablissements scolaires • Départements ministériels
Offrir des formations dans différents domaines pour adultes	En cours : - soutenir et organiser des formations dans les domaines sociaux, culturels, artistiques, linguistiques,...	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole de Musique • Konschtmillen asbl • Eltereschoul • Associations diverses • Syndicats d'initiatives • CIGL • CNFL
	En cours : - organiser des formations sur le babysitting et gérer la liste des « parents de jour » ainsi que la liste des « baby-sitters »	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables des maisons relais • Commission des Jeunes • Commission de la Famille • Service médico-socio-scolaire
	En cours : - organiser une formation continue pour le personnel de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Départements ministériels



Article 11 - Le rôle de l'employeur

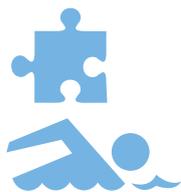
Objectifs	Actions	Partenaires
Encourager les hommes et les femmes à occuper des postes atypiques pour leur sexe	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Girls' Day et Boys' Day <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - horaire mobile <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recrutement par compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Adem/Administration communale
Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles infrastructurels au recrutement de l'un ou l'autre sexe	<p>Projetées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier qu'il y ait des douches/sanitaires séparés pour le personnel salarié de la commune,... 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration communale
Veiller à engager des agents ayant le statut du salarié à capacité de travail réduite	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller à respecter au moins les pourcentages retenus par les textes légaux en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> • Adem/Administration communale
Veiller à assurer, dans la mesure du possible, des tâches partielles permettant une compatibilité entre la vie de famille et la vie professionnelle	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les limites du possible, des tâches partielles sont accordées <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une flexibilité des horaires de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration communale
Veiller à assurer une mobilité interne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer l'accès aux postes vacants de manière équitable entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration communale
Veiller à assurer une formation continue en faveur de l'égalité des hommes et des femmes	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des formations en matière de communication, ou toutes autres compétences liées à l'égalité H/F 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration communale
Mise en œuvre d'une politique contre le harcèlement sexuel et moral	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller à assurer un suiti rigoureux de chaque plainte déposée à ce sujet <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et former le personnel communal pour prévenir et gérer les situations rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration communale



Article 16 - La garde des enfants

Objectifs	Actions	Partenaires
<p>Informier sur les possibilités d'encadrement des enfants et jeunes tout au long de l'année</p>	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer sur l'existence des crèches conventionnées <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer sur l'existence de maisons relais et structures d'accueil <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des activités pendant les vacances scolaires <p>.....</p> <p>Idées à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un internat « jour et nuit » 	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Villa Bambi asbl • Crèche Kordall asbl <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Crèches privées <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • ONG • ASBL • BDK • Maisons relais • SNJ (Vakanzaktioun) • Maison des Jeunes <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Maisons relais • Associations locales
<p>Informier les parents sur les offres de garde existantes dans la commune et proposer des alternatives aux modes de garde conventionnés</p>	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former des baby-sitters <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer les listes des baby-sitters, des « parents de jour » et des crèches privées dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services communaux • Commission de la Jeunesse • Commission de l'Egalité des Chances • SNJ
<p>Analyser et favoriser une représentation équilibrée des deux sexes parmi le personnel des structures d'accueil</p>	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des formations et des conférences pour inciter le sexe sous-représenté à s'intéresser aux métiers de la petite enfance et de l'enfance <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer la formation Triple P pour les parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables maisons relais • Service de l'Enseignement <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons relais • Eltereschoul • Main Tendue asbl • Crèches





3^{ème} priorité :
inclure par le sport, la culture et l'accès aux loisirs –
offrir à tous l'accès à des activités épanouissantes au sein de la
commune pour favoriser l'inclusion sociale et le vivre ensemble

De nombreuses études démontrent que les hommes et les femmes choisissent souvent leur sport ou leur loisir en fonction de stéréotypes liés au genre, en considérant que telle activité serait plus appropriée pour les hommes ou pour les femmes. Cela peut avoir des répercussions négatives sur les attitudes des enfants et des adultes. Ainsi, il est à noter, qu'en général, le taux de participation des filles et des femmes à des pratiques sportives est inférieur à celui des hommes. Et ces études mettent en évidence que les hommes et les garçons tendent à lire moins de livres que les filles. ¹

La commission de l'Égalité des Chances de la commune de Pétange considère que le sport, la culture et les loisirs sont des moments privilégiés pour permettre des rencontres et éviter l'isolement des citoyens. En mettant en place une offre importante dans ces différents domaines et des infrastructures adaptées et modernes à des prix abordables, la commune veut offrir à tous ses résidents un égal accès à ces offres sans discriminations aucunes.



1. <http://www.innovade.eu/index.php/projects/item/390-supporting-boys-reading-habits-boys-reading>



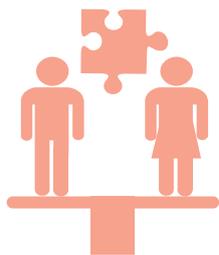
Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 3^{ème} priorité :

inclure par le sport, la culture et l'accès aux loisirs –
offrir à tous l'accès à des activités épanouissantes au sein de la commune pour favoriser l'inclusion sociale et le vivre ensemble

Article 18 - L'inclusion sociale

Objectifs	Actions	Partenaires
Encourager la participation des femmes et des hommes, filles ou garçons, à des activités non stéréotypées	Idées à développer : - organiser des campagnes de sensibilisation En cours : - organiser des journées portes ouvertes, Schnupperwochen	<ul style="list-style-type: none"> Administration communale Associations
Sensibiliser les associations locales à garantir l'accessibilité aux hommes et aux femmes	En cours : - approbation des statuts des associations par le Conseil Communal	<ul style="list-style-type: none"> Administration communale Associations
Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles infrastructurels pour l'un ou l'autre sexe	En cours : - vérifier qu'il y ait des douches/sanitaires séparés pour les membres des associations locales	<ul style="list-style-type: none"> Administration communale Associations
Effectuer une analyse statistique : 1) de l'utilisation des infrastructures sportives et culturelles sous la perspective de l'égalité H/F 2) des composantes H/F dans les comités des associations locales	Idées à développer : - élaborer un recensement	<ul style="list-style-type: none"> Administration communale Associations





4^{ème} priorité :
promouvoir et sensibiliser à l'égalité des chances –
permettre à tous de comprendre les principes et les valeurs
de l'égalité entre hommes et femmes

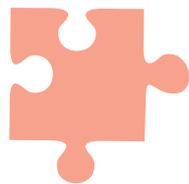
La commune de Pétange intègre la question de l'égalité des femmes et des hommes au niveau de la vie locale au sein de tous les domaines de la vie au quotidien mais aussi auprès des différents publics. En se concentrant sur l'article 5 et 8, la commune veut intensifier sa collaboration avec tous les acteurs communaux, privés et associatifs mais aussi avec les citoyens vivant à Pétange.

Des rencontres entre les différents publics identifiés permettront une transversalité de l'approche et ainsi ceux-ci seront porteurs de plus de cohésion sociale.

Chaque public avec ses spécificités est considéré selon ses besoins et ses attentes et il est mis en relation avec d'autres publics pour créer du lien social et de la compréhension intergénérationnelle et aussi une compréhension de l'autre, dans sa diversité et sa complémentarité.

La commune s'appuie ainsi sur un travail de longue haleine pour impliquer des partenaires multi-secteurs pour promouvoir ensemble l'égalité dans les lieux de vie, de travail, d'accueil et de loisirs.





Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 4^{ème} priorité :

promouvoir et sensibiliser à l'égalité des chances –
permettre à tous de comprendre les principes et les valeurs de l'égalité entre hommes et femmes

Article 5 - Collaboration avec des partenaires pour promouvoir l'égalité

Objectifs	Actions	Partenaires
Intégration du 3 ^e âge dans la vie sociale	En cours : - organiser des activités et des fêtes : Rentnerfeier, journée du grand âge,...	<ul style="list-style-type: none"> • Maison des Jeunes • Maisons Relais • Crèches • Maisons de Soins • Club Senior • Commission de la famille et du 3^e âge
Intégration des personnes ayant un handicap dans la vie sociale, sportive et culturelle	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir et organiser des expositions, des cours et des activités sportives <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition des habitations pour personnes ayant un handicap <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménager les voies publiques : abaissement des trottoirs, répéteurs de feux piétons pour personnes aveugles et malvoyantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Kongschtmillen asbl • APEMH • Associations sportives et culturelles • Assurance Dépendance • Entreprises privées <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services communaux
Promouvoir l'égalité des chances entre filles et garçons dans la vie sociale et dans leur choix professionnel	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser régulièrement des Jobday au sein de la commune <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des Girls' Day et des Boys' Day <p>.....</p> <p>Idée à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des actions Léiersich en collaboration avec les entreprises locales pour organiser des visites d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Maison des Jeunes • SNJ • Commission de la Jeunesse • Chambre des métiers • Comité des entrepreneurs
Informier, orienter et former tous ceux qui veulent réintégrer le marché du travail	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir les informations nécessaires aux personnes à la recherche d'un emploi <p>.....</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offrir des CAE (Contrat d'appui-emploi) à des jeunes chômeurs dans les services communaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Office Social • Zarabina asbl • ADEM • Main Tendue asbl
Toutes les associations subsidiées par la commune ont accès à des locaux communaux sans distinctions culturelles et/ou religieuses	En cours : - mettre à disposition des locaux communaux permettant aux associations de pouvoir exercer librement leur culture, leur religion en tenant compte des réservations des associations locales	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux

Article 8 - Engagement général

Objectifs	Actions	Partenaires
Promouvoir l'égalité H/F et l'égalité des Chances dans le concept pédagogique des maisons relais	En cours : - organiser des formations pour les responsables des maisons relais et leur personnel pour intégrer les principes de l'égalité H/F et de la diversité dans la pédagogie mise en place au sein des maisons relais	<ul style="list-style-type: none"> • INAP • Entreprises privées
Promouvoir l'égalité H/F et l'égalité des Chances au sein des syndicats intercommunaux	En cours : - défendre la parité au sein des syndicats intercommunaux	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Communal
Garantir un libre accès ainsi que la conformité des installations sanitaires dans les bâtiments communaux	En cours : - contrôler les installations existantes - garantir que les critères imposés par les dispositions légales soient respectés dans les nouvelles constructions	<ul style="list-style-type: none"> • Département technique
Formation des multiplicateurs au sein du personnel de la commune	Idée à développer : - identifier les multiplicateurs et les former afin de promouvoir l'égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> • Collège Echevinal





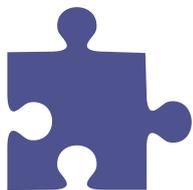
5^{ème} priorité :
promouvoir la participation à la vie politique et civique afin
d'encourager une représentation politique équilibrée

La commune reconnaît que le droit des citoyen(ne)s à participer à la conduite des affaires publiques est un principe démocratique fondamental. Les femmes et les hommes ont le droit de participer à égalité à la gouvernance de la vie publique de la commune. Une représentation politique équilibrée est indispensable pour assurer que les besoins spécifiques liés au genre, à l'origine sociale et culturelle soient considérés dans les politiques locales et nationales.

Pour encourager la participation des citoyen(ne)s, la commune publie les sièges à pourvoir pour intégrer les commissions consultatives et elle assure des publications pour informer les résidents des possibilités d'engagement au niveau local aussi bien sur le site de la commune que dans les publications communales envoyées à tous les foyers de la commune.

La commune organise en collaboration avec les partenaires locaux des conférences et des événements permettant d'assurer l'information et la formation des résidents mais aussi leur consultation sur des thématiques spécifiques à la vie locale.





Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 5^{ème} priorité :

promouvoir la participation à la vie politique et civique afin d'encourager une représentation politique équilibrée

Article 3 - Collaboration avec des partenaires pour promouvoir l'égalité

Objectifs	Actions	Partenaires
Encourager les citoyens et les citoyennes à participer à la gouvernance et à la vie publique	En cours : - organiser des réunions de consultation thématiques permettant la participation des résidents	• Administration communale
Promouvoir une représentation équilibrée selon le genre dans les commissions consultatives	En cours : - publier les sièges réservés aux citoyens pour permettre leur participation dans les différentes commissions consultatives	• Administration communale
Promouvoir l'inscription de résidents étrangers sur les listes électorales	En cours : - organiser des conférences et des réunions thématiques	• Administration communale
Promouvoir la représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes électorales et sensibiliser les résidents à l'importance d'une représentation équilibré dans les organes communaux	En cours : - organiser des conférences et des réunions thématiques	• Associations locales • Partis politiques • MEGA



Article 2 - La représentation politique

Objectifs	Actions	Partenaires
Promouvoir une représentation équilibrée hommes – femmes sur les listes des candidatures	En cours : - organisation de séances d'information et de soirées thématiques	• Partis politiques
	En cours : - Diffusion de publications sur le fonctionnement des organes décisionnels locaux	• Administration communale • CNFL • Ministère de l'égalité des chances
Promouvoir et mettre en œuvre une représentation équilibrée dans les organes consultatifs de la commune (commissions, groupes de travail, ...)	En cours : - lancer des appels aux partis politiques en vue de respecter une répartition équilibrée hommes – femmes lors de la proposition de candidats pour les mandats au sein des organes consultatifs	• Administration communale
Motiver et encourager les citoyens étrangers à s'inscrire et à participer aux élections (communales, nationales et européennes)	En cours : - organiser des séances d'information et de sensibilisation	• Administration communal • Commission de l'intégration
	En cours : - diffusion de flyers/brochures respectivement publication d'articles afférents dans le bulletin communal	• Administration communal • Commission de l'intégration • Ministère de l'Égalité des chances





6ième priorité :
permettre l'accès égal des femmes et des hommes à la santé, aux soins et aux services sociaux

La commune reconnaît le droit pour chacun(e) de bénéficier d'un niveau élevé de santé physique et mentale, et affirme que l'accès des femmes et des hommes à des soins médicaux et des traitements de qualité ainsi qu'à la prévention est capital pour concrétiser ce droit.

La commune, reconnaît que chacun(e) a le droit de disposer des services sociaux nécessaires et à bénéficier de l'assistance d'un service social en cas de besoin et la commune reconnaît que les femmes et les hommes ont des besoins différents qui peuvent provenir de conditions économiques et sociales différentes ainsi que d'autres facteurs. En conséquence, afin d'assurer aux femmes et aux hommes un égal accès à l'aide sociale et aux services sociaux, la commune soutient et collabore avec les partenaires locaux compétents en la matière.





Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 6^{ème} priorité :

permettre l'accès égal des femmes et des hommes à la santé, aux soins et aux services sociaux

Article 14 - Collaboration avec des partenaires pour promouvoir l'égalité

Objectifs	Actions	Partenaires
Veiller à la santé des employés communaux	En cours : - médecine du travail lors de l'embauchage, contrôle régulier - sensibilisation et formation aux problèmes de santé (alcool, drogue, école du dos) - suivi des certificats de maladie - statistiques d'absentéisme - matériel de travail adapté - assistance hygiène et infirmière sur demande	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation des salariés, • Délégation des fonctionnaires • Médecine de la santé
Veiller à la santé des enfants pris en charge au sein des crèches communales et des maisons relais	En cours : - présence assistance hygiène et infirmière - dossier de santé de l'enfant - sécurité dans les bâtiments (contre chute, glissade, ...) - contrôle hygiène des enfants et personnel - séance d'information et formation pour parents et agents - sécurité alimentaire pour les repas, diversité des repas - suivi des formations des agents (1 ^{er} secours, Initiation à l'usage du défibrillateur) - à l'école : Contrôle par un médecin généraliste et dentiste	<ul style="list-style-type: none"> • Maisons Relais et crèches • Brigade de cuisine • ITM • Diététiciennes • Médecins (généralistes, dentistes, pédiatres)
Veiller à la santé des enfants au sein de l'enseignement fondamental	En cours : - contrôle régulier par un(e) médecin généraliste, un(e) dentiste, un(e) assistant(e) hygiène social(e) et une infirmière - campagne annuelle "Gesond lessen méi bewegen"	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Santé • Ministère des Sports
Sensibiliser la jeunesse aux questions de santé et mener des actions de prévention	En cours : - sensibilisation et information drogue, sexualité - semaine de la toxicomanie - contrôle médico-sportif régulier pour pouvoir participer aux différentes activités sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Maison des jeunes • Commission des jeunes • Associations sportives • Lycées • Main Tendue asbl • Police • Aidsberodung-Croix Rouge • SNJ
Permettre un accès aux différents services disponibles sur la commune de Pétange à tous les résidents	En cours : - sensibilisation par soirées d'information, Méng Gemèng, (drogue, alcool) - formation 1 ^{er} secours à Pétange - plan canicules - appel malade - mise à disposition de locaux aux associations (Help, Hëllef - Doheem, Sapeurs-pompiers, ambulance) - hôpital intercommunal - maison de soins dans la commune - obligation du contrôle de l'eau potable - financement et construction de structures de sport (center sportif, piscine, circuit auto pédestre...)	<ul style="list-style-type: none"> • Associations sportives • Sapeurs-pompiers, ambulanciers • Commission des jeunes • Commissions consultatives

Article 15 - Soins et services sociaux

Objectifs	Actions	Partenaires
Veiller à l'égal accès aux soins et aux services sociaux	En cours : <ul style="list-style-type: none"> - information du public sur les structures et les institutions existantes - orientation des personnes concernées vers les structures/institutions compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Office Social de Pétange • Centbuttek • Kuerbuttek • Main Tendue asbl • CIGL • Maison des Soins • Club Senior • Amicale Péitenger Senioren, • Amiperas Gemeng Péiteng,... • Croix Rouge, Caritas, ... • Réseaux d'aides et soins à domicile (Help, Stëftung Hëllef Doheem, ...)
Promouvoir une aide à domicile pour les personnes âgées	En cours : <ul style="list-style-type: none"> - mise à la disposition de locaux aux associations assurant des réseaux d'aides et de soins à domicile - repas sur roues - téléalarme - Geschirrkëscht - foyer du jour - mise à la disposition de locaux pour lieux de rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> • CIGL • Club Senior • Amicale Péitenger Senioren, • Amiperas Gemeng Péiteng,... • Croix Rouge, Caritas, ... • Réseaux d'aides et soins à domicile (Help, Stëftung Hëllef Doheem, ...)
Encourager l'encadrement journalier des personnes âgées pour lutter contre l'isolement social	En cours : <ul style="list-style-type: none"> - Foyer du jour - mise à la disposition - Subside communal pour soutenir les - actions en faveur des personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations locales engagées aux côtés des personnes âgées





7^{ième} priorité :
développer l'offre en logement privé sur la commune dont des logements sociaux afin de stimuler une cohésion sociale, dans les limites des compétences de la commune

La commune reconnaît le droit au logement, et affirme que l'accès à un logement de bonne qualité est un des besoins humains les plus fondamentaux, vital pour le bien-être de l'individu et de sa famille.

Les partenaires locaux témoignent des spécificités des besoins des femmes et les hommes qui sont distincts en matière de logement, dû à différents facteurs, à savoir que :

- En moyenne, les femmes disposent de moins de revenus et de ressources financières que les hommes et ont, de ce fait, besoin de logements correspondant à leurs moyens.
- Les femmes sont à la tête de la plupart des familles monoparentales avec, par conséquent, le besoin d'accéder aux logements sociaux.

Les partenaires locaux constatent également que les hommes en état de vulnérabilité sont souvent surreprésentés parmi les sans domicile fixe.

En tenant compte de ces réalités, la commune en partenariat avec les acteurs locaux soutient et met en place des actions pour répondre à cette priorité de l'accès au logement sur son territoire.





Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 7^{ième} priorité :

développer l'offre en logement privé sur la commune dont des logements sociaux afin de stimuler une cohésion sociale, dans les limites des compétences de la commune

Article 19 - Le logement

Objectifs	Actions	Partenaires
<p>Développer l'offre de logement pour les habitants de la commune de Pétange</p>	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de logements ou de terrains à coûts modérés respectivement à des loyers sociaux selon des critères spécifiques - mise à disposition de logements spécifiques pour les jeunes en détresse de 18 à 27 ans - structure d'accueil pour les sans abris - mise à disposition d'un logement en cas d'urgence, ou reprise des frais d'hôtel (en cas de sinistre) - contrôle des espaces (m2) par rapport aux habitants dans un logement - aide pour rénovation suite à une aide étatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Société Nationale des • Habitations à Bon Marché • Fonds de Logement • Agence immobilière sociale • SIKOR • Main Tendue asbl • Service des bâtiments





8ième priorité : veiller à la sécurité sur la commune de Pétange

La commune reconnaît pour chaque femme ou chaque homme le droit à la sécurité de sa personne et à la liberté de ses mouvements.

La commune et les partenaires locaux mettent en place des stratégies, des politiques et des actions, y compris des améliorations spécifiques à l'état ou à la configuration de l'environnement (par exemples les points de connexion des transports, les parkings, l'éclairage public). La commune dispose d'une surveillance policière afin d'accroître la sécurité et la sûreté des femmes et des hommes.





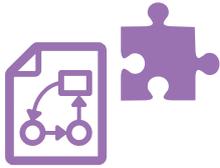
Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 8ième priorité :

veiller à la sécurité sur la commune de Pétange

Article 21 - Sécurité et sûreté

Objectifs	Actions	Partenaires
Veiller à la sécurité des habitants du territoire de la commune	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - police de proximité (patrouille de police, agents municipaux) - mise à disposition de bâtiments et de matériel : sapeurs-pompiers, ambulanciers - Faciliter l'accès à des bâtiments : Help, Hëllef Doheem, associations d'autodéfense. - Zone 30 - contrôle de vitesse - plan local de sécurité (éclairage suffisant) - De sëchere Schoulwee - séance d'information (prévention de la violence pour enfants, adolescents et adultes) - publication des noms d'associations qui aident en cas de problèmes - contrôle des installations pour enfants (aires de jeux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de Secours • Police • Maison des jeunes • Associations locales





9^{ème} priorité :
assurer une planification du territoire responsable, durable et égalitaire

La commune de Pétange considère que les principes du développement durable doivent être pleinement respectés dans la planification et le développement de stratégies pour l'avenir de son territoire. Pour créer les conditions dans lesquelles le droit à l'égalité des femmes et des hommes peut plus facilement devenir une réalité la commune doit considérer l'importance du développement de son espace, de ses transports, de son économie et celle de ses politiques et plans d'utilisation des sols.

Elle reconnaît que la mobilité et l'accès aux moyens de transport sont des conditions capitales pour que les femmes et les hommes puissent exercer un grand nombre de leurs droits, travaux, activités, y compris l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture et aux services essentiels.

La commune prend la mesure de l'importance de considérer dans les politiques locales, les déchets, le bruit, la qualité de l'air, la biodiversité et l'impact du changement de climat. Il reconnaît le droit égal des femmes et des hommes à bénéficier de ses services et de ses politiques en matière d'environnement.

Il est à considérer que dans de nombreux endroits les modes de vie des femmes et des hommes tendent à se distinguer dans l'usage qu'ils-elles font des services locaux ou des espaces de plein air, ou encore qu'ils-elles sont confronté(e)s à des problèmes d'environnement différents.

En conséquence, la commune s'engage pour un développement de ses politiques et services environnementaux accordant une considération entière et égale aux besoins spécifiques liés aux modes de vie respectifs des femmes et des hommes et au principe de solidarité entre les générations.





Voici les actions que la commune met en place pour répondre à la 9^{ème} priorité :

assurer une planification du territoire responsable, durable et égalitaire

Article 24 - Développement durable

Article 25 - Planification urbaine et locale

Article 26 - Mobilité et transport

Article 27 - Développement économique

Article 28 - L'environnement

Objectifs	Actions	Partenaires
Etablir un plan de développement communal qui tient compte des besoins spécifiques actuels des citoyens mais aussi de ceux des générations futures	En cours : - veiller à l'établissement d'un équilibre de qualité de vie sociale, économique, culturel et éducatif pour les citoyens de la Commune de Pétange	<ul style="list-style-type: none"> • Administration communale • Comité d'Ecole • Commissions consultatives • Partenaires sociaux et culturels locaux ainsi que nationaux • Associations locales



Conclusion

Neuf priorités sont ici explicitées pour témoigner de l'engagement de la commune en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale sur la commune de Pétange. Ces priorités sont le fruit d'une collaboration étroite entre la commune et les différents acteurs sociaux, privés ou publics présents sur le territoire communal.

Dans ce plan d'action, les citoyens et citoyennes sont aussi au cœur des actions proposées. Le mieux vivre ensemble demande une écoute et une consultation permettant à chacun de participer à l'amélioration des conditions de vie au sein de la commune.

L'engagement citoyen et politique des résidents reste un défi pour toutes les communes soucieuses d'offrir un espace de vie ouvert sur la diversité de leurs habitants.

La commission pour l'égalité des Chances est à l'origine du développement de ce plan d'action et elle travaille en étroite collaboration avec les autres commissions consultatives pour assurer ensemble la réalisation des actions présentées dans ce plan d'action ambitieux.

